

STAGE « REFORME DU COLLEGE ET NOUVEAUX PROGRAMMES »

LUNDI 4 MAI
AU LYCEE L. DE VINCI A LEVALLOIS-PERRET

Sommaire :

- P. 2 : Les positions des organisations syndicales
- P. 3 : Les grilles horaires, une baisse déguisée des horaires disciplinaires
- P.4 : L'exemple de la grille horaire en 6e
- P. 5 : Evolution globale des horaires disciplinaires
- P. 6 : EPI, un exemple caricatural
- P. 7 : La déréglementation des enseignements
- P. 8 : modèle de motion au CA
- P. 9 : modèle de lettre aux parents
- P. 10 et 11 : tract grève 19 mai réforme collège
- P. 12 : Tract grève du 19 mai Réunionites et petits chefs, c'est non

Les termes du débat :

Vous trouverez à côté les positions des organisations syndicales exprimées lors de la réunion multilatérale du 25 mars sur la réforme du collège. Nous donnons ici **les points clivants**, sans entrer dans le détail de la grille horaire ni de la défense des horaires disciplinaires et des postes, sur lequel le discours est en apparence plus consensuel, **la défense des disciplines étant de l'ordre de la posture pour certaines organisations qui promeuvent le "tout transversal"**.

Suite à publication des projets de décret et d'arrêté, qui reprennent les demandes du SE-UNSA et du SGEN concernant la globalisation de la grille horaire sur le cycle, **une intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, FO, SNALC, CGT a demandé le retrait du projet et la reprise des discussions sur de nouvelles bases.**

De son côté, **l'UNSA amende son propre projet et fait maintenant des propositions de cadrage, se vantant d'améliorer un texte répondant pourtant exactement à ses demandes précédentes.**

Le SE-UNSA soutient tout ce qui va **dans le sens de la plus grande autonomie horaire**. Le projet de grille horaire hebdomadaire permet de calculer la dotation, mais **les horaires doivent pouvoir être décidés localement**. Il s'agit par exemple de regrouper les EPI sur des semaines à EPI. La grille ne doit pas être contraignante mais indicative pour les emplois du temps des élèves, même si au global ils doivent retrouver les heures qu'on leur doit au terme de l'année. **Le SE demande une grille globalisée sur l'ensemble du cycle.**

Le SGEN appuie cette demande. Il souhaite que le ministère trouve une explicitation indiquant que la **grille horaire est une grille de moyens et non la grille horaire des élèves**. **Les élèves auront 5h de prof de français, mais pas nécessairement de français**. Il faut préserver au maximum les marges d'autonomie, les globaliser est important. La distribution des enseignements doit pouvoir se faire sur le cycle, les distribuer différemment doit être possible.

Pour le SNALC, le projet n'est toujours pas acceptable.

Pour le SNES, **l'autonomie proposée est celle des chefs d'établissements**. On a les pièces d'un puzzle qui s'assemblent avec celles du décret sur les instances pédagogiques, laissant la main aux chefs d'établissement sur les conseils pédagogiques. Ce n'est pas l'autonomie des équipes. **Depuis 10 ans, comme on ne sait pas résoudre les problèmes du système éducatif français, on propose toujours plus d'autonomie, ce qui crée plus d'inégalité. Cf. les rapports sur la réforme des lycées.**

Il faut reporter l'annonce de la réforme, se laisser le temps de consulter les personnels, et avoir les programmes pour voir comment l'interdisciplinarité pourrait se construire, poser la question des taux d'encadrement et des groupes, donner les moyens de concertation et de formation aux personnels. **Le SNES-FSU veut une réforme, mais le projet est fondé sur de très mauvaises bases.**

FO indique qu'il ressort des réactions des collègues une grande inquiétude. **Les élèves ne seront pas traités partout de la même façon, il y aura autant d'organisations que de collèges. Pour autant, FO n'évoque pas le besoin d'une réforme du collège et se contente du statu quo.**

Selon la CGT, **le problème est celui de l'architecture de la réforme, et de l'autonomie des chefs d'établissements**. Il faut tirer le bilan de la réforme du lycée. L'autonomie est source de tensions entre collègues, et ne réduit pas les inégalités.

STAGE « REFORME DU COLLEGE ET NOUVEAUX PROGRAMMES »

LUNDI 4 MAI au lycée L. DE VINCI A LEVALLOIS PERRET

Section académique du SNES de Versailles

LES GRILLES HORAIRES, UN JEU DE BONNETEAU !

| | |
|---|--------------|
| Français | |
| LV1 et LV2 | |
| H-G-enseignement moral et civique | |
| Enseignements artistiques (arts plastiques / éducation musicale) ⁽³⁾ | |
| Mathématiques | |
| SVT | |
| Technologie | |
| Sciences physiques | |
| EPS | |
| Total heures élèves | 27* |
| Marges heures profs | 28 |
| Total heures profs | 28,25 |

| Cycle 3 | |
|----------|-------------------------|
| 6e | |
| Existant | Projet |
| 5 | 4,5 |
| 4 | 4 |
| 3 | 3 |
| 2 | 2 |
| 4 | 4,5 |
| 1,5 | |
| 1,5 | 4 |
| 0 | |
| 4 | 4 |
| 27* | 22,5 + 3 ⁽¹⁾ |
| 1 | 2,75 |
| 28 | 28,25 |

| Cycle 4 | | | | | |
|----------|-----------------------|----------|-----------------------|----------|-----------------------|
| 5e | | 4e | | 3e | |
| Existant | Projet | Existant | Projet | Existant | Projet |
| 4 | 4,5 | 4 | 4,5 | 4,5 | 4 |
| 3 | 3+2,5 | 6 | 3+2,5 | 6 | 3+2,5 |
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3,5 | 3,5 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3,5 | 3,5 | 3,5 | 3,5 | 4 | 3,5 |
| 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 2 | 1,5 |
| 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 2 | 1,5 |
| 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| 25** | 22 + 4 ⁽²⁾ | 28** | 22 + 4 ⁽²⁾ | 28,5 | 22 + 4 ⁽²⁾ |
| 0,5 | 2,75 | 0,5 | 2,75 | 0 | 2,75 |
| 25,5 | 28,75 | 28,5 | 28,75 | 28,5 | 28,75 |

- (1) 3h sont consacrées à l'accompagnement personnalisé
 (2) 4h sont consacrées aux enseignements pratiques interdisciplinaires et à l'accompagnement personnalisé
 (3) Les arts plastiques et l'éducation musicale bénéficient du même temps d'enseignement annuel

* Dont 2h d'aide aux élèves
 ** Dont 2h d'IDD

NB : le « total heures élèves » représente le total des heures disciplinaires énumérées dans les lignes du dessus.

Sur ce total, il faut ponctionner les 3 heures d'AP en 6ème ou 4 heures d'AP et EPI en 5ème, 4ème, 3ème.

LES GRILLES HORAIRES, UN JEU DE BONNETEAU !

EXEMPLE DE LA GRILLE DE 6eme

| 6ième | | |
|---|----------|-------------|
| | Existant | Collège2016 |
| Français | 5 | 4,5 |
| LV1-LV2 | 4 | 4 |
| HG - EMC | 3 | 3 |
| Arts plastiques - Education Musicale | 2 | 2 (1+1) |
| Maths | 4 | 4,5 |
| SVT | 1,5 | |
| Techno | 1,5 | 4 |
| SPC | 0 | |
| EPS | 4 | 4 |
| Total heures-élèves | 27 | 22,5+3 (AP) |
| Marges heures prof | 1 | 2,75 |
| Total heures-profs | 28 | 28,75 |

→ Diminution de l'horaire de français !

→ Possibilité de semestrialisation : 2h d'Education musicale au 1^{er} semestre, 2h d'arts plastiques au 2d semestre.

→ Globalisation horaire : retour de l'EIST, quels enseignants, quels programmes, des situations différentes d'un établissement à un autre !

→ Leurre : l'AP vient se substituer aux heures disciplinaires. Ex : 1h d'AP en Français par semaine = 3,5h de français par semaine !

→ Pour mettre en place les classes bilingues, les heures en petits groupes, etc.
Concurrence déléterè en perspective vu le faible volume global de cette marge !

EVOLUTION DES HORAIRES DISCIPLINAIRES

| | 6 ^è | | 5 ^è | | 4 ^è | | 3 ^è | |
|---|----------------|-------|----------------|-------|----------------|-------|----------------|-------|
| | avant | après | avant | après | avant | après | avant | après |
| Total horaires disciplinaires hebdomadaires | 25 | 22,5 | 23 | 22 | 26 | 22 | 28,5 | 22 |
| différentiel | 2,5 | | 1 | | 4 | | 6,5 | |

Total perte horaires disciplinaires hebdomadaires : 14 heures

Total perte heures disciplinaires sur les 4 ans de collège : 504 heures

Soit 2/3 d'une année de cours disciplinaires perdus sur les 4 ans du collège !

LES EPI : UN EXEMPLE CARICATURAL !

Mise en œuvre de deux capacités sur 21 et d'1 objet d'enseignement sur les 38 attendus en EMC du cycle 3 dans le cadre de l'EPI.

Horaires d'Hist/Géo/EMC réduits d'une demi-heure pour financer l'EPI sur un semestre.

L'EPI va donc s'effectuer au détriment des autres notions et aptitudes à enseigner !

La réalisation des caricatures s'effectue sur le temps d'enseignement dédié à l'arts plastiques.

Et celui-ci est réduit d'une demi-heure pour financer l'EPI sur un trimestre. Reste donc une demi-heure au professeur d'arts plastiques pour traiter le programme !

INFORMATION, COMMUNICATION, CITOYENNETÉ : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, ARTS PLASTIQUES

LES DÉBATS EN CARICATURES

Agnès, Éloïse, Léo, Lorraine, Zinedine et Matteo sont élèves en classe de 5^e. Leurs professeurs d'arts plastiques et d'enseignement moral et civique ont décidé de réaliser un travail autour de la liberté de la presse et, plus particulièrement du dessin de presse.

Chaque élève est demandé à chaque séance en capacité d'argumenter et de confronter ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion. Les six élèves doivent se regrouper pour organiser un débat autour de caricatures qu'ils doivent préparer dans le cadre du cours d'arts plastiques.

Leur enseignant a choisi de faire venir pendant une heure de cours un caricaturiste du journal local, qu'il a trouvé dans l'annuaire des réservistes citoyens et qui a accepté d'être le grand témoin de ce débat en classe.

Agnès et Zinedine sont doués pour le dessin, ils ont donc réalisé chacun une caricature sur un même sujet qui divise en ce moment les élèves du collège : la proposition des élus du conseil de la Vie collégienne d'organiser des Olympiades pour tous les élèves dont la finale aurait lieu un samedi après-midi. Agnès a défendu la proposition alors que Louis a proposé une caricature dans laquelle il critique le fait que cela se fasse en plus des heures de cours.

Éloïse et Lorraine ont préparé et animé le débat dans la classe avec l'aide de leur enseignant et ont pu bénéficier d'un regard extérieur sur le sujet grâce au caricaturiste. Chacun a pu exprimer son point de vue. Léo et Matteo ont pris des notes pendant le débat et préparé un article pour le journal du collège.

Les enseignants les ont évalués sur ce projet complet : les caricatures, l'organisation du débat et l'article de presse.

Retour du refoulé :
Le but n'est plus d'apprendre à tous les élèves à faire une caricature et à en comprendre les ressorts du langage graphique (grotesque, exagération...) mais de diviser le travail en fonction de leurs talents et de leurs aptitudes.

Pauvreté affligeante de ce qui est proposé, fondée sur une représentation des préoccupations des élèves centrées uniquement sur un usage consumériste du temps scolaire.
Au final, est occulté le principal : les usages de la caricature et son rapport à l'opinion publique, aux normes, à la transgression...

Retour du refoulé bis :
Nouvelle division du travail entre ceux qui animent, et ceux qui prennent des notes et font l'article.

Les élèves, au terme de l'EPI, ont effectué des activités différenciées et mise en œuvre des compétences différentes. Comment les évaluer ?

S'il ne fait pas de doutes qu'en tant qu'enseignants, nos propositions, dans le cadre d'EPI, dépasseront de loin la conception utilitariste et appauvrie des savoirs et des capacités mises en scène dans cet exemple travaillé par le MEN pour le dossier de presse, celui-ci n'en trahit pas moins la volonté de renoncement à la transmission et à l'apprentissage de contenus ambitieux.

Par ailleurs, apparaît clairement comment les EPI, loin de venir enrichir les apprentissages disciplinaires, les déstructurent et créent des conditions d'enseignement, sans bénéfice pour les élèves, tout en se traduisant par un alourdissement de la charge de travail des enseignants et une organisation qui sera forcément chaotique.

Article 10 de l'arrêté relatif à l'organisation des enseignements présenté lors du CSE du 10 avril

« L'établissement peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect à la fois du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle et du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû chaque élève. »

Analyse du SNES :

Comment se traduit concrètement un tel article ? Un établissement peut donc décider sans être dérogatoire de modifier les grilles horaires de l'ensemble du cycle 4 regroupant les classes de 5e, 4e et 3e à condition de respecter les deux conditions énoncées. Cette modification peut concerner tout l'établissement ou seulement une partie.

Ainsi un établissement peut décider de faire plus de mathématiques ou de français en 5e et imposer ainsi aux autres disciplines de leur faire de la place en 5e sur leurs horaires déjà bien maigres... et de récupérer ces horaires dans un autre niveau. Ainsi un autre collège peut supprimer pour certains élèves en 3e tout ce qui n'est pas fondamental pour mieux préparer à la seconde. On lutte ainsi contre la hiérarchie des disciplines ?

Il s'agit donc d'institutionnaliser des parcours différents dans un même collège, parcours d'excellence ou parcours de relégation ? C'est la logique de mise en concurrence des disciplines dans les établissements et entre les établissements. Que deviennent les programmes nationaux ? Au nom de l'individualisation, c'est l'abandon par la nation de la définition de l'intérêt général au profit de la réponse à l'intérêt particulier ? Enfin qui décidera réellement de l'organisation, le conseil pédagogique nommé par le C/E, le CA réunissant parents, représentants des collectivités locales et dans lesquelles représentants des personnels d'éducation et d'enseignements sont minoritaires ? Comment seront gérés les changements d'établissement en cours de cycle : en instaurant une « traçabilité de l'élève » ? Il ne reste plus qu'à supprimer les épreuves terminales du brevet et il y a aura autant de systèmes éducatifs que de collèges ?

STAGE « REFORME DU COLLEGE ET NOUVEAUX PROGRAMMES »

LUNDI 4 MAI au lycée L. DE VINCI A LEVALLOIS PERRET

Section académique du SNES de Versailles

Modèle de Motion CA

Réforme du collège

CA du (date) au collège/lycée de (établissement)

Les élus au CA du (établissement), réuni le (date), manifestent leur opposition au projet de réforme du collège présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 10 avril 2015, et sont porteurs d'une autre réforme.

Le projet de réforme proposé par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements. Ainsi 20% des horaires seraient gérés localement sous prétexte d'une adaptation au public avec la possibilité de moduler les horaires d'enseignement disciplinaire d'un établissement à l'autre de telle sorte que les élèves d'un même niveau pourraient se voir proposer des horaires différents selon l'établissement où ils sont scolarisés. L'interdisciplinarité (EPI) et l'accompagnement personnalisé seraient mis en place sans moyen de concertation et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaires. La langue vivante 2 serait introduite dès la 5e avec des horaires insuffisants, alors que la majorité des sections bilingues serait supprimée, ainsi que toutes les sections euro et fragilisant la diversité de l'offre linguistique. Les horaires de SVT, de technologie et de sciences physiques seraient globalisés en 6ème sans qu'on sache quel enseignant serait en charge de cet enseignement. Des enseignements seraient menacés comme les langues régionales et les langues anciennes qui ne pourraient être maintenues, avec des horaires amputés, que si l'EPI correspondant était mis en place au préalable, mettant en concurrence les disciplines et les collègues de la même façon et avec les mêmes problèmes que ce qui s'est passé au lycée.

Notre charge de travail s'en trouverait accrue avec une mise en place de toute la réforme en 2016 : en plus des nouveaux programmes sur tous les niveaux, une nouvelle organisation (AP et EPI, fonctionnement en cycles) exigeant des temps de concertation important, non prévus....notre liberté pédagogique serait attaquée car nombre de décisions seraient soumises au conseil pédagogique, présidé par le chef d'établissement, lequel en désigne aussi les membres.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas ce projet qui élude les vrais problèmes du collège faute de vouloir lui donner réellement les moyens de les résoudre.

Une réforme du collège est nécessaire, mais elle ne peut se faire contre les personnels qui devront la mettre en œuvre. Pour nous, elle suppose :

- la baisse significative des effectifs par classe ;
- des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation ;
- des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux, non globalisés et garantissant des dédoublements dans toutes les disciplines ;
- des langues vivantes et régionales confortées, une carte des langues diversifiée ;
- le maintien des enseignements de latin et grec ;
- une formation initiale et continue digne de ce nom ;
- une révision de la carte scolaire assurant une plus grande mixité sociale ;
- une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges, des vies scolaires renforcées ;
- le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.

STAGE « REFORME DU COLLEGE ET NOUVEAUX PROGRAMMES »

LUNDI 4 MAI au lycée L. DE VINCI A LEVALLOIS PERRET

Section académique du SNES de Versailles

Réforme du collège

La section SNES-FSU du collège...
Les personnels du collège.....

Madame, Monsieur

Le 10 avril, la Ministre de l'Education Nationale, Madame Najat Vallaud-Belkacem, a présenté son projet de réforme du collège. Pour les personnels du collège.../pour la section SNES -FSU du collège..., une réforme est indispensable au regard des dégradations des conditions d'enseignement qu'ont subies vos enfants ces dernières années. A titre d'exemple, au collège....., les effectifs restent très chargés avec près de ...élèves par classes en
A la lecture du projet de la Ministre, la déception et la colère sont grandes. Ce projet comporte de graves dangers pour les chances de réussite de vos enfants

De nouveaux dispositifs loin des ambitions affichées

La Ministre annonce l'introduction de l'Accompagnement personnalisé (AP), qui serait un temps d'aide et de soutien aux élèves, et des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI), donnant la possibilité aux élèves de travailler sur un thème défini à partir de plusieurs disciplines (par exemple, étudier le développement durable à partir de l'histoire -géo et la SVT)

Ces deux dispositifs posent problème

- Ils se feront sur les horaires des disciplines concernées, cela signifie une diminution de l'horaire consacré à ces matières dans la semaine. Par exemple, si le professeur de français assure 1h d'AP en 6^{ième}, les élèves n'auront plus que 3h de français par semaine. Si le professeurs d'histoire -géo assure 1h d'EPI par semaine en 3^{ième}, les élèves n'auront plus que 2,5h d'histoire-géographique par semaine !

L'AP et les EPI ne viennent pas en plus des horaires hebdomadaires mais vont remplacer les heures existantes. Sur les 4 niveaux, ce sont 14 heures qui sont perdues sur une semaine. Sur 4 ans, soit une scolarité entière au collège, ce sont près de 504 heures d'enseignement disciplinaires qui disparaissent, soit l'équivalent de 2/3 d'une année scolaire !

- L'accompagnement personnalisé n'a rien de personnalisé. Dans des classes de 26 à 30 élèves, il faudrait près de 7 à 9 heures pour pouvoir assurer cet AP par groupe de 3 élèves. Or, le Ministère n'a prévu que 3h en 6^{ième} et 1 à 2h sur les autres niveaux. Dans ces conditions, difficile, voire impossible de personnaliser vraiment cet accompagnement. Ce dernier pourrait donc se faire dans des groupes de plus de 15 élèves !

De plus en plus d'inégalités entre les établissements et entre les élèves !

Le projet de réforme du gouvernement fait disparaître les repères horaires hebdomadaires :

- en 6^{ième}, disparition des horaires fixes en SVT, physique-chimie et technologie. Ainsi d'un collège à l'autres, les horaires de ces disciplines pourront changer. En 6^{ième} au collège....., il pourrait y avoir 1h de technologie, au collège..... 2h !

- chaque établissement aura la possibilité de moduler les horaires de disciplines comme il l'entend sur les classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} si bien que les horaires de mathématiques en 4^{ième}, par exemple, pourront être différents d'un établissement à un autre.

Nous ne pouvons accepter un tel projet qui va avoir pour conséquence de creuser les inégalités entre établissements et donc entre les élèves. Et qu'en sera-t-il des déménagements en cours d'année ou en cours de scolarité ?

Nous refusons cette réforme qui ne fera pas mieux réussir les élèves et qui creuser encore davantage les écarts entre les établissements. Nous souhaitons une autre réforme et c'est la raison pour laquelle nous serons en grève le mardi 19 mai, à l'appel de nombreuses organisations syndicales.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre dévouement à la réussite de vos enfants.

STAGE « REFORME DU COLLEGE ET NOUVEAUX PROGRAMMES »

LUNDI 4 MAI au lycée L. DE VINCI A LEVALLOIS PERRET

Section académique du SNES de Versailles

TOUS EN GRÈVE LE 19 MAI

Grève intersyndicale : SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'Action et SUD Éducation

un projet pour le collège qu'il faut combattre

P O U R Q U O I ?

Horaires
disciplinaires



- ◉ **Diminution déguisée des horaires disciplinaires** par l'introduction dans ces horaires de dispositifs (AP, EPI) ;
- ◉ **Mise en concurrence des disciplines** ;
- ◉ **Globalisation d'enseignements** : « enseignements artistiques », « sciences et technologie » en Sixième ;
- ◉ **Suppression d'options**, de bilangues, des classes euro... ;
- ◉ **Mise à mal des Langues** anciennes et des Langues régionales.

Conditions
de travail



- ◉ **Aucune amélioration des effectifs** de classe, des possibilités de travail en petits groupes ;
- ◉ **Aucune possibilité de concertation** et de travail collectif des équipes pédagogiques ou au sein d'une discipline pour le développement de l'interdisciplinarité ou l'accompagnement des classes.

Fonctionnement
des
établissements



- ◉ **Modulation des horaires disciplinaires** dans les établissements par le chef d'établissement et le CA, facteur d'inégalités ;
- ◉ **Pilotage des pratiques pédagogiques par des structures bureaucratiques** : multiplication de conseils divers inutiles et chronophages, et des hiérarchies intermédiaires ;
- ◉ **Aucune amélioration** des possibilités de travail en équipes pluriprofessionnelles.

C O M M E N T ?

EN REVENDIQUANT les moyens de s'attaquer aux **inégalités** : baisse des effectifs de classe, travail en groupes, horaires disciplinaires nationaux par niveau, respect de la liberté pédagogique... ;

EN REFUSANT l'installation d'une **réforme bureaucratique** loin des réalités pédagogiques et des besoins des élèves, qui reprend les éléments, pourtant en échec, de la réforme du lycée ;

EN EXIGEANT des **programmes nationaux** comportant des repères annuels et maintenant l'exigence culturelle de la formation de tous les jeunes.



POUR LE COLLÈGE,



POUR NOS MÉTIERS, POUR LES JEUNES

TOUS EN GRÈVE LE 19 MAI

POUR UNE AUTRE RÉFORME DU COLLÈGE

Oui, le collège connaît des difficultés. Oui, le collège a besoin d'une réforme. Et oui, le SNES-FSU a claqué la porte des discussions le 31 mars 2015 car la réforme proposée ne répond pas aux enjeux.

Le Conseil supérieur de l'éducation a donné un avis consultatif favorable grâce à l'alliance du SE-UNSA, du SGEN-CFDT, de la FCPE et du Medef. La FSU a voté contre. La ministre entend imposer cette réforme contre les personnels. L'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, SNALC, SNFOLC, SNETAA-FO et Solidaires appelle maintenant à la grève.

Le SNES-FSU propose de nombreuses pistes pour une réforme du collège ambitieuse !

du temps



Le SNES veut une réforme du collège qui donne du temps aux personnels pour se concerter et travailler en équipe loin des pressions hiérarchiques, du temps pour mieux faire entrer les élèves dans les apprentissages disciplinaires et croiser les regards. Cela implique de **réduire sensiblement les effectifs par classe** et d'attribuer des moyens fléchés pour assurer des dédoublements.

un meilleur accompagnement



Le SNES veut une réforme qui pense l'accompagnement des élèves **d'abord et avant tout dans la classe, en lien avec les apprentissages menés en classe**, avec des effectifs abaissés et des horaires élèves augmentés. Il veut une réforme qui accompagne les personnels par une **formation initiale et continue à la hauteur des enjeux**, qui permette aux professionnels de mieux identifier les sources de difficultés pour mieux les traiter.

moins d'inégalités



Le SNES veut une réforme qui affirme **la même ambition et les mêmes objectifs pour tous** les élèves et se donne enfin les moyens d'atteindre ces objectifs. Il veut une réforme qui permette aux enseignants de mettre en œuvre **des pratiques diversifiées** pour permettre à chacun d'accéder aux mêmes apprentissages. Il veut une réforme fondée sur **des grilles horaires nationales et non modulables**, gages d'égalité de traitement de l'élève où qu'il soit sur le territoire.

moins de concurrence, plus de mixité



Le SNES veut un fonctionnement plus collectif des établissements, et un **véritable travail d'équipe** pour mettre fin à la concurrence entre collègues et disciplines, et aux pratiques autoritaires de la hiérarchie, qui nuisent aux apprentissages des élèves. Il veut **une carte des formations ambitieuse** qui mette fin à la concurrence entre établissements et permette de limiter l'entre-soi. Il veut **une carte scolaire repensée** pour permettre une vraie mixité sociale dans les collèges.

des programmes cohérents



Le SNES veut des **programmes disciplinaires** qui soient **progressifs** au fil du collège et permettent le lien avec les trois voies du lycée. Il veut des programmes qui soient **cohérents entre eux** avec des objets d'étude identifiés et pensés pour permettre les liens entre disciplines. L'interdisciplinarité peut alors apparaître progressivement, elle doit s'ancre sur des **savoirs disciplinaires forts**.

des équipes pluri-professionnelles complètes



Le SNES veut des **équipes pluri-professionnelles reconnues** dans leurs missions, **formées et en nombre suffisant** dans les établissements. Cela implique des **CPE, des AED, des CO-Psy, des infirmières, des assistants sociaux, des médecins scolaires** présents en nombre dans tous les collèges. Cela implique de financer, de penser et d'organiser les recrutements nécessaires.

snes
fsu

POUR UNE RÉFORME
AMBITIEUSE DU COLLÈGE !

snes
fsu

Réunionite et petits chefs... C'EST NON !

Des textes d'application du décret fixant nos nouveaux statuts sont en voie de publication, et entreraient en vigueur dès la rentrée 2015.
Le danger pour nos métiers et nos conditions de travail est très grave !
IL FAUT COMBATTRE CES ATTAQUES !

Pouvoir accru du chef d'établissement

- Conseil pédagogique toujours plus pressant...
- ... Liberté pédagogique toujours plus menacée !

Hausse de la charge de travail

- Multiplication de réunions obligatoires ;
- Tâches supplémentaires non-rémunérées ;
- Possibilité d'imposer + d'une heure sup.

Multiplication des «sous-chefs»

- Création de coordonnateurs de niveau et de coordonnateurs de cycle...
- ... profs « chefs de leurs collègues », et courroies de transmission des ordres du « grand chef local » !

Des primes individuelles...

- Indemnités pour missions particulières attribuées par le chef...
- ... pour diviser, atomiser, mettre en concurrence les personnels !



**TOUS EN GRÈVE !
MARDI 19 MAI**

Signez la pétition « Réunionite, hiérarchies intermédiaires, c'est non », www.snes.edu